

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU SAINT-QUENTINOIS

LB

*

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 27 NOVEMBRE 2018

A L'APPEL

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, Mme Myriam HARTOG, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER
M. Lionel BAS suppléant de M. Guy DAMBRE

Sont excusés représentés :

Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT

Absent(e) :

M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Paul PREVOST

Secrétaire de Séance : Benoît LEGRAND

1 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

Le Conseil désigne M. Benoît LEGRAND comme secrétaire et M. Matthieu GRESSIER, Directeur Général des Services comme secrétaire auxiliaire.

Rapporteur : M. Le Président

2 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2018.

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 21 septembre 2018

Rapporteur : M. Le Président

3 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Intégration de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines au titre des compétences supplémentaires.

Le Conseil décide :

1°) de formaliser le transfert de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines des communes vers la Communauté d'agglomération, au titre des compétences supplémentaires, d'approuver l'ajout de la compétence statutaire suivante :

Article 11.3 - Compétences supplémentaires

18°) « Gestion des eaux pluviales urbaines ».

2°) d'autoriser M. le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération qui devra être transmise à l'ensemble des communes qui devront délibérer, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Aisne.

Rapporteur : M. Le Président

4 - ADMINISTRATION GENERALE - Travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2017.

Le Conseil décide d'approuver l'état des travaux réalisés au cours de l'année 2017 par la commission consultative des services publics locaux.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Président

5 - ADMINISTRATION GENERALE - Règlement intérieur des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le projet de règlement intérieur,

2°) d'annuler et de remplacer, par le présent, le précédent règlement intérieur et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Se sont abstenus (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président

6 - FINANCES - Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 - Budget principal.

Le Conseil décide d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2019 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2018 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles	2 072 780,00 €	518 195,00 €
204 – Subventions d'équipements versées	2 376 950,00 €	594 237,50 €
21 – Immobilisations corporelles	8 563 210,00 €	2 140 802,50 €
23 – Immobilisations en cours	5 664 580,00 €	1 416 145,00 €
Total des dépenses d'équipement	18 677 520,00 €	4 669 380,00 €

Se sont abstenus (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Rapporteur : M. Le Président

7 - FINANCES - Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 - Budget annexe Eau Potable

Le Conseil décide d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2019 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2018 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles	362 560,00 €	90 640,00 €
21 – Immobilisations corporelles	3 545 012,39 €	886 253,10 €
23 – Immobilisations en cours	35 000,00 €	8 750,00 €
Total des dépenses d'équipement	3 942 572,39 €	985 643,10 €

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Rapporteur : M. Le Président

8 - FINANCES - Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 - Budget annexe Assainissement

Le Conseil décide d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2019 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2018 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles	363 542,63 €	90 885,66 €
21 – Immobilisations corporelles	3 139 920,00 €	738 230,00 €
23 – Immobilisations en cours	957 172,52 €	239 293,13 €
Total des dépenses d'équipement	4 273 635,15 €	1 068 408,79 €

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Rapporteur : M. Le Président

9 - FINANCES - Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 - Budget annexe Circuit Clef des Champs

Le Conseil décide d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2019 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2018 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles	9 505,00 €	2 376,25 €
21 – Immobilisations corporelles	24 805,00 €	6 201,25 €
Total des dépenses d'équipement	34 310,00 €	8 577,50 €

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Rapporteur : M. Le Président

10 - FINANCES - Décision modificative n°2 - Budget principal.

Le Conseil décide :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°2 ;
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président

11 - FINANCES - Décision modificative n° 3 - Budget annexe Assainissement.

Le Conseil décide :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°3 ;
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président

12 - FINANCES - Décision modificative n° 3 - Budget annexe Eau potable.

Le Conseil décide :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°3 ;
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président

13 - FINANCES - Décision modificative n° 3 - Budget annexe Circuit.

Le Conseil décide :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°3 ;
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président

14 - FINANCES - Avances Agence de l'Eau Artois Picardie - Remboursement anticipé.

Le Conseil décide :

- 1°) d'approuver le remboursement par anticipation des avances sus visées ;
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

Rapporteur : M. Le Président

15 - FINANCES - Transfert de lignes d'emprunt du budget annexe Circuit Clef des Champs vers le Budget Principal.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le transfert de la ligne d'emprunt n°MON504702EUR du budget annexe Circuit Clef des Champs au budget principal ;

2°) de charger le Président des actes afférents.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Président

16 - FINANCES - Aménagement de réseaux électriques et téléphoniques par l'USEDA.

Le Conseil décide :

1°) de verser à l'USEDA la contribution financière de 14 889,19 € nette de taxe relative aux travaux,

2°) d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Rapporteur : M. Le Président

17 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Forages d'essai dans le cadre de la recherche de nouvelles ressources sur la commune de Remaucourt - Indemnités dues.

Le Conseil décide d'indemniser l'indivision GRAS, MM. Philippe JAMEZ et Patrick VAN MAELE pour l'occupation de leur parcelle.

Rapporteur : M. Le Président

18 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Zonage d'assainissement des eaux usées sur les communes de Fayet, Gauchy, Grugies, Harly, Homblières, Lesdins, Morcourt, Neuville-Saint-Amand, Omissy, Remaucourt, Rouvroy et Saint-Quentin - Approbation du zonage.

Le Conseil décide d'adopter le zonage d'assainissement eaux usées sur les Communes de Fayet, Gauchy, Grugies, Harly, Homblières, Lesdins, Morcourt, Neuville Saint Amand, Omissy, Remaucourt, Rouvroy et Saint-Quentin.

Rapporteur : M. Le Président

19 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Fixation du prix de l'eau et de la redevance assainissement, ainsi que des autres prestations des services eau potable et assainissement pour l'année 2019.

Le Conseil décide l'application, à compter du 1er janvier 2019, des tarifs proposés au rapport sur les communes concernées.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Président

20 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention CASQ/faubourg numérique - sprint des innovations INNOSPRINT.

Le Conseil décide :

1°) d'octroyer une subvention de 35 000€ à Faubourg Numérique dans le cadre du sprint des innovations numériques ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération et à accomplir toutes les formalités en résultant.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Président

21 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Ouvertures dérogatoires des commerces le dimanche pour l'année 2019.

Le Conseil décide :

1°) de rendre un avis favorable aux demandes présentées pour les communes de FAYET, GAUCHY, HARLY, NEUVILLE SAINT-AMAND et SAINT-QUENTIN concernant les ouvertures dérogatoires des commerces le dimanche en 2019, selon ;

2°) d'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités en résultant.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET, M. Jean-Marc BERTRAND.

Rapporteur : M. Le Président

22 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Dispositif d'aide aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant au document et pour le montant maximal indiqué conformément au règlement du dispositif « CASQ - ARTISANS » ;

2°) d'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jean-Louis GASDON, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Rapporteur : M. Le Président

23 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Conventionnement avec la Région Hauts de France concernant les aides directes aux acteurs économiques et adaptation du CASQ-ARTISANS.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la mise en en place des deux dispositifs à partir de janvier 2019, selon les règlements ci-joints ;

2°) afin de prévenir tout conflit d'intérêts publics, d'autoriser Mme Colette BLÉRIOT, 8^{ème} Vice-Président en charge des relations avec l'artisanat et les très petites entreprises, déléguée par arrêté de M. le Président, à signer la convention avec le Conseil régional Hauts-de-France et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

M. Xavier BERTRAND, Mme Monique RYO ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : Mme Le Huitième Vice-Président

24 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Parc d'activité des Autoroutes - Compte-rendu annuel 2017 de la SEDA à la collectivité.

Le Conseil décide d'approuver le compte rendu annuel 2017 de la zone du Parc des Autoroutes, présenté par la SEDA.

M. Dominique FERNANDE ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président

25 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZAE Le Royeux - Compte rendu annuel 2017 de la SEDA à la collectivité.

Le Conseil approuve le compte rendu annuel 2017 de la zone Le Royeux, présenté par la SEDA.

M. Dominique FERNANDE ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président

26 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Énergie ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Rapporteur : M. Le Président

27 - ENVIRONNEMENT - Convention de partenariat avec Pastel et l'association Avenir et Développement Formation de l'Aisne pour la collecte de jouets.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la conclusion de la convention avec Pastel et l'association Avenir et Développement Formation de l'Aisne selon les modalités fixées au rapport ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer ce document.

Rapporteur : M. Le Président

28 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Acquisition de la piscine Jean Bouin.

Le Conseil décide :

1°) l'acquisition au prix d'UN EURO (1 €) symbolique la piscine Jean BOUIN, assise sur les parcelles cadastrées section BP n°453 et 492 situées à SAINT-QUENTIN, pour une superficie totale de 14 662 m² ;

2°) que l'acte correspondant sera établi en la forme administrative par la commune de Saint-Quentin ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Rapporteur : M. Le Président

29 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Constitution d'une servitude de passage d'une ligne électrique souterraine au profit d'ENEDIS sur une propriété appartenant à la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la constitution d'une servitude de passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée section BM n°7 située 12 rue Boileau à Saint-Quentin au profit de la société ENEDIS, moyennant une indemnité forfaitaire et symbolique de quinze Euros (15 €) ;

2°) de dire que tous les frais nécessaires à l'établissement de cette servitude y compris notariés seront supportés par la société ENEDIS ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Rapporteur : M. Le Président

30 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Bilan de la politique foncière - Exercice 2017.

Le Conseil décide d'approuver le bilan des acquisitions, cessions et échanges foncier de l'année 2017.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Président

31 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Echange de parcelles avec la Commune de Gauchy.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la cession à la Commune de Gauchy des futures parcelles cadastrées section AH n°289 et 290 ; section AB n°6 et 733 situées à GAUCHY, pour une superficie totale de 6 386 m², d'une part ;

2°) d'approuver l'acquisition à la Commune de Gauchy des futures parcelles cadastrées section AH n°294 ; section ZB n°158 et 484, situées à Gauchy, pour une superficie totale de 6 495 m², d'autre part ;

3°) de dire que cet échange de parcelles se fera moyennant l'euro symbolique et que l'acte correspondant sera établi en la forme administrative ;

4°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cet échange qui en seront la suite ou la conséquence, y compris les éventuelles servitudes à créer.

Rapporteur : M. Le Président

32 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - "Zone d'Aménagement Différé (ZAD) de la Porte de Saint-Quentin Sud" : renouvellement et désignation de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois comme titulaire du droit de préemption.

Le Conseil décide de renouveler la « Zone d'Aménagement Différé (ZAD) de la Porte de Saint-Quentin Sud » et de désigner la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois comme titulaire du droit de préemption à l'intérieur du périmètre annexé à l'arrêté de création, pour une durée de six années entières et consécutives.

Rapporteur : M. Le Président

33 - POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat de Ville 2018 - Programmation 2018 (2ème partie de programmation) - Subventions sollicitées auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le programme d'actions 2018 (2^{ème} partie) ;

2°) d'attribuer les subventions sollicitées auprès de la Communauté d'agglomération au titre du contrat de ville ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à cette programmation et à procéder à toutes formalités en résultant.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Roland MORTELLI.

Rapporteur : M. Le Président

34 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - Convention à conclure avec le comité de l'Aisne de la Ligue nationale contre le Cancer.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la conclusion de la convention avec le comité de l'Aisne de la Ligue Nationale contre le Cancer selon les modalités fixées au rapport,

2°) d'autoriser le Président à signer ce document et à procéder à toute formalité en résultant.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Président

35 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - Convention à conclure avec l'association DIAMANT ROSE.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la conclusion de la convention avec l'association Diamant Rose selon les modalités fixées au rapport,

2°) d'autoriser le Président à signer ce document et à procéder à toute formalité en résultant.

Rapporteur : M. Le Président

36 - SPORTS ET LOISIRS - Base urbaine de loisirs - Convention transactionnelle.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la conclusion d'une transaction avec la société Vert Marine afin de mettre fin au contentieux en cours et de procéder au versement d'une somme de 141 372 € ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes formalités en résultant et notamment de signer l'accord transactionnel correspondant.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président

Arrivée de M. Karim SAIDI

37 - SPORTS ET LOISIRS - Base Urbaine Loisirs - Modification de la grille tarifaire.

Le Conseil décide d'approuver la grille tarifaire applicable au 1^{er} janvier 2019.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Président

38 - SPORTS ET LOISIRS - Pôle Mécanique de la Clef des Champs - Tarifs.

Le Conseil décide :

1°) de ne procéder à aucune modification de la grille tarifaire délibérée le 21 septembre dernier ;

2°) de décider de la modification de la date d'application précédemment adoptée ;

3°) de décider du report de son application à la date du 1^{er} juin 2019.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Président

39 - TRANSPORTS - Hauts-de-France Mobilités - Approbation de la modification des statuts.

Le Conseil décide d'approuver la modification des statuts de Hauts-de-France Mobilités.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Président

40 - PERSONNEL - Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil décide d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au rapport.

Rapporteur : M. Le Président

41 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Compte-rendu des opérations en vertu de la délégation de Monsieur le Président.

Le Conseil prend acte du compte rendu des opérations effectuées par Monsieur le Président en vertu de sa délégation du Conseil communautaire.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Rapporteur : M. Le Président



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Xavier BERTRAND

